

Préambule

Dans l'état actuel de la situation sanitaire et des recommandations gouvernementales et afin de préserver au mieux la sécurité des usagers et du personnel tout en maintenant l'activité, un nouveau protocole sanitaire est mis en place pour la rentrée scolaire 2020-2021 au Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne. Il s'appuie sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 (version du 7 septembre 2020, article 45) ainsi que sur les recommandations spécifiques du guide « Préparation de la rentrée dans les conservatoires classés et les lieux d'enseignement artistique » proposé par la Direction générale de la création artistique (Ministère de la culture) paru le 8 septembre. Il prend en compte les spécificités des lieux et des usages, résulte d'une concertation avec l'ensemble du personnel et est susceptible de modifications.

I) Responsabilisation du personnel et des usagers

Il est demandé au personnel et aux usagers de **ne pas se présenter au Conservatoire** dans l'un des cas suivants :

- symptômes évocateurs de la maladie (fièvre, toux, perte d'odorat)
- recommandation du médecin
- éviction scolaire ou professionnelle pour cause de contact direct avec une personne contaminée (si vous avez été contacté par une autorité sanitaire à ce sujet)

Si vous êtes dans une de ces situations, merci de prévenir l'accueil du Conservatoire (02 32 11 41 90 ou contact@conservatoire-gcpc.net)

La meilleure protection contre le virus reste l'application scrupuleuse des gestes dits « barrière » :

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique à jeter ensuite à la poubelle
- Saluer sans se serrer la main et sans s'embrasser

- Maintenir une distance au minimum d'un mètre avec les autres usagers.

- Procéder à une hygiène des mains à l'entrée de l'établissement, dans la salle de cours, en entrant et en sortant des toilettes.

II) Consignes aux usagers sur la conduite à tenir à l'intérieur du bâtiment

Il s'agit de consignes générales applicables notamment dans les espaces communs. Selon la pratique artistique, des précisions pourront être apportées par les enseignants lors de communications spécifiques.

1) Le port du masque

Les personnes de plus de 11 ans doivent porter un masque dans toutes les parties communes (ainsi qu'aux abords de l'établissement) et tant que l'enseignant ne leur a pas indiqué la possibilité de l'ôter lors de la pratique artistique.

Les enfants de moins de 11 ans peuvent porter un masque mais n'en ont pas l'obligation.

2) Le sens de circulation

Un fléchage au sol rappelle le sens de circulation qui devra être respecté afin de limiter le nombre de personnes dans un même espace et les croisements.

- À Grand-Couronne, toutes les entrées se font par l'accueil au rez-de-chaussée, sauf pour les élèves se rendant directement dans un des couloirs Haydn ou Sibelius (salles d'instruments) qui entreront par la porte près de l'escalier de la coursive (degrés Puccini) ou par cet escalier directement.

Aucune sortie ne doit se faire par la zone d'accueil.*

La sortie se fait directement sur la cour depuis les salles de FM, par la coursive pour l'auditorium, le studio de danse et la musique de chambre, par l'escalier près de la salle de batterie pour la percussion et la batterie, par l'escalier du fond (issue de secours) pour les couloirs Haydn et Sibelius.

- À Petit-Couronne, l'entrée se fait par la porte principale pour tous. La sortie se fait par le fond du couloir en rez-de-jardin pour les salles Monk et Bartok, directement sur l'extérieur pour la salle Gershwin, par l'entrée principale pour les autres salles. Une autre solution avec sortie sur le parking arrière est envisagée pour les cours de danse mais n'est pas possible pour le moment.

** À titre exceptionnel, en cas d'empêchement pour les parents d'être à l'heure pour venir chercher leur enfant, celui-ci pourra les attendre dans la zone d'accueil. Cette possibilité doit être réservée à des cas d'urgence et à condition de prévenir le personnel d'accueil (02 32 11 41 90 à Grand-Couronne et 02 35 69 14 49 à Petit-Couronne) ou le professeur.*

L'attention des parents est attirée sur le fait que ces consignes de circulation ne permettent pas la surveillance habituelle des enfants par le personnel d'accueil. Merci donc de redoubler de vigilance pour sensibiliser les enfants à une organisation des arrivées et des départs qui ne les mettra pas en danger, notamment à la nuit tombée. À chaque fois que ce sera possible (salle de classe avec fenêtre donnant sur l'extérieur), le professeur s'assurera que l'enfant est bien pris en charge par les parents. Si ce n'est pas possible, les parents pourront venir chercher les plus jeunes enfants à la salle de cours à l'heure stricte de fin du cours, en suivant les consignes de circulation et sans s'attarder.

3) Les accompagnateurs

Les parents déposent leur enfant à l'accueil sans entrer dans l'établissement (pas d'accompagnement pour aider l'enfant à s'habiller pour le cours de danse, ni d'attente dans les couloirs avant ou pendant les cours d'éveil ou de FM par exemple). Limiter à une seule personne le nombre d'accompagnateur quand il est indispensable (pour les essais d'instruments, pour les premières séances des plus timides, pour les rendez-vous avec les enseignants par exemple).

4) La danse

Merci de prendre connaissance du protocole joint spécifique à la danse qui sera également communiqué par les enseignants.

Dans la mesure du possible, les élèves arrivent en cours en tenue de danse. Pour ceux qui ne peuvent pas faire autrement que de se changer sur place, le nombre de personnes dans le vestiaire est limité à 3 à la fois qui devront y rester le moins longtemps possible.

Le temps de pause entre 2 cours de danse sera augmenté de manière à pouvoir aérer et procéder au nettoyage du sol, des barres et autres matériels susceptibles d'avoir été touchés.

5) Les cours collectifs au piano

Si les élèves procèdent bien à une hygiène des mains avant de jouer et évitent de se toucher le visage, il n'y a pas de contre-indication au jeu à 4 ou 6 mains. Le professeur veillera à proposer de renouveler le lavage des mains autant que nécessaire durant le cours. Pour les enfants les plus jeunes, il sera proposé (sans l'imposer) le port du masque. Il sera possible de disposer d'un clavier électrique supplémentaire, à la demande du professeur.

6) Les cours de FM

Selon le nombre d'élèves et la taille de la salle, l'utilisation des instruments sera réduite (voire annulée) de même que la pratique chorale (notamment le temps prévu en commun pour les 1ères et 2mes années). Des précisions seront données si l'organisation du cours doit être modifiée.

7) Les pratiques collectives instrumentales et vocales

Les pratiques instrumentales compatibles avec le port du masque sont les plus simples à mettre en place ainsi que celles aux effectifs peu élevés dans des salles permettant une distance entre les musiciens.

Les chorales et les orchestres à vent sont les pratiques pour lesquelles il faudra exercer une attention particulière car pouvant donner lieu à contamination par aérosols. En fonction des tailles des salles et des effectifs, des organisations spécifiques pourront être adoptées (répétitions partielles, durée diminuée pour alterner les groupes, répétitions dans un autre lieu) et seront communiquées par les enseignants.

8) Les réservations aux spectacles

Dans le contexte actuel encore davantage qu'à l'habitude, il est indispensable de réserver à l'avance ses places aux spectacles (y compris les auditions mixtes ou de classes).

III) La direction et le personnel du conservatoire s'engagent à :

- appliquer et faire appliquer les consignes de sécurité prévues dans ce protocole et notamment les gestes barrières
- proposer du gel hydro alcoolique aux points stratégiques et dans chaque salle ainsi que du savon dans tous les toilettes
- disposer de l'alcool modifié (ou autre produit spécifique) et du papier jetable ou des lingettes lavables pour la désinfection des instruments et matériels partagés
- adapter les horaires et l'organisation afin d'assurer l'aération et la désinfection des locaux
- assurer un suivi administratif pour permettre d'identifier les contacts des cas positifs

Ce protocole de rentrée n'a pas pu être expérimenté dans les conditions de fonctionnement de l'établissement que nous connaissons à partir du 21 septembre, date de reprise de l'ensemble des activités. Il est susceptible de modification si son application entraîne des difficultés qui n'auraient pas été anticipées, si des cas spécifiques n'ont pas été envisagés ou si les dispositions législatives et réglementaires évoluent.

Je compte sur votre vigilance, indispensable à la réussite de ce dispositif élaboré pour permettre à chacun de s'épanouir artistiquement en toute sécurité. Je me réjouis de vous retrouver tous, espère que nous pourrons retrouver très rapidement notre mode de fonctionnement habituel et vous souhaite une excellente rentrée au Conservatoire.

**Grand-Couronne, le 18 septembre 2020
La directrice, Florence Auguste**